

PROCÈS VERBAL CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 6 MARS 2025

Le 6 mars 2025 à 18h03, le Conseil municipal de CAIX, légalement convoqué s'est réuni en salle de Conseil sous la présidence de M. Jean-Michel SAILLY, Maire.

- Les membres présents en séance :

M. Jean-Michel SAILLY, M. Antoine BEAUVOIS, M.Olivier LUCAS, Mme Karine RUSCART, M. Arthur PLANQUE, M.Fabien COLLIER, Mme Pascale VIGNON-ROYEZ, M Frédéric POTEZ, M.Jean-Claude SACLEUX.

- Le ou les membre(s) absent(s) ou ayant donné pouvoir : à M. Fabien COLLIER.

Mme Clémence ELOY donne pouvoir Mme Pascale VIGNON-ROYEZ.
Mme Florence GADIFFET donne pouvoir à M. Antoine BEAUVOIS.
Mme Christine LECUL-LOISEL donne pouvoir M.Frédéric POTEZ.

- Le ou les membres absent(s) :

M. Aurélien ROMBY. M.Nicolas MALYJUREK. Mme Justine WIART.

ORDRE DU JOUR

Approbation du Procès-verbal du Conseil municipal du 9 décembre 2024.

- 1 - Nettoyage du fossé par Somme Nature : Demande de subvention.
- 2 - Admission en non valeur des créances éteintes.
- 3 - Subventions aux Associations.
- 4 - Modification du Plan de Financement de la seconde tranche des travaux de l'église.
- 5- Demande de subvention auprès de la DRAC pour la seconde tranche des travaux de l'église.
- 6 - Modification des demandes de subventions au Conseil Régional et Départemental pour l'église.
- 7 - Convention Fondation du Patrimoine.
- 8 - Budget Pâques.
- 9 - Modification du plan de financement pour la création de l'espace ludique.
- 10 - Demande de subvention auprès de l'État et de la Région pour la création de l'espace ludique.

Divers :

- Bilan recensement.
- City Stade : Amélioration du site et convention de mise à disposition du matériel.
- Départ de M. Patrick DIEUX.
- Recrutement Agent Technique.

- M. Jean-Claude SACLEUX propose d'être secrétaire de séance.

Le Conseil municipal adopte à l'unanimité cette délibération.

- Avant propos :

- **M. Le Maire** : Demande une minute de silence suite au décès de M. Paul FLEURY, ancien Conseiller municipal, en reconnaissance de son dévouement au sein de la commune.
- **Mme Vignon-Royez** : Rapporte à M. Le Maire, contre signature, la totalité des comptes administratifs et du compte de gestion année 2023 consultés à domicile. IL aurait été plus simple et économique que la Mairie me transmettre les documents par voie électronique.
- La clé du portillon du pont de la rue du Val à été également remis par huissier à M. Le Maire.

Approbation du Procès-verbal du Conseil municipal du 9 décembre 2024.

POUR	ABSTENTION	CONTRE
10	0	2 Pascale VIGNON-ROYEZ Clémence ELOY

Le Conseil municipal adopte à la majorité cette délibération.

1 - Nettoyage du fossé par Somme Nature : Demande de subvention.

- **M. Le Maire** : propose à la signature une convention avec Terre de Picardie qui à pour objet le versement d'une subvention estimé à 45 % correspondant au devis de 5.600 € afin de financer des travaux de voiries communautaires dont le nettoyage du fossé du domicile de M. BEAUVOIS jusqu'à la limite de propriété de M. SOREL.
- **Mme VIGNON-ROYER** : Demande pour quelle raison les travaux de nettoyage du fossé (bûcheronnage et de la taille de Haie) s'effectueront de l'intérieur (terrain privé) de la propriété de M. BEAUVOIS.
Il n'est pas juste que la commune prenne à sa charge les travaux de nettoyage sur un domaine privé.
- **M. Le Maire** : Il ne s'agit que du nettoyage du fond du fossé et non pas sur le terrain privé et demande à Mme VIGNON-ROYEZ d'arrêter les incivilités et de se taire.
- **Mme VIGNON-ROYER** : Regrette de ne pouvoir développer le sujet et dénonce les propos insultants et injustes de M. Le Maire .

Devis nettoyage du fossé par Somme Nature

Descriptif des travaux.	Prix Unitaire	Quantité	Montant
Entretien des zones humides/rivière. Nettoyage du fossé sur 160 ml.	9,00 €	160 ml	1.440,00 €
Bûcheronnage d'arbres : Coupe de l'ensemble de la végétation dans la noue.	15,00 €	160 ml	2.400,00 €
Taille des haies : Remise à niveau de certaines haies dans la noue.	11,00 €	160 ml	1.760,00 €
Montant HT		5.600,00 €	
TVA %		0,00 €	
Montant T T C		5.600,00 €	

Approbation du Procès-verbal du Conseil municipal

POUR	ABSTENTION	CONTRE
11	1 M. BEAUVOIS	0

Le Conseil municipal adopte à la majorité cette délibération.

2 - Admission en non valeur des créances éteintes.

- **M. Le Maire** : Suite de la demande du S G C (Service Gestion Comptable) et suite à la décision judiciaire décidant un effacement de créances, il est recommandé l'admission en non-valeur de 184,00 €.
- Le mandat sera émis au compte 6542 typé non valeur et rappelle que l'absence d'exécution d'une décision de justice est une infraction sanctionnée par le Juge Financier.

Comptes	Montants présentés	Montants admis
6541	0,00 €	/
6542	184.00 €	/
Total	184.00 €	/

Approbation du Procès-verbal du Conseil municipal

Le Conseil municipal adopte à l'unanimité cette délibération.

3 - Subventions aux Associations.

M. Le Maire : Propose les subventions pour l'année 2025 comme suit :

SUBVENTIONS ANNÉE 2025	
ACPG (anciens combattants)	300,00 €
Caix au Cœur de l'histoire	500,00 €
Croix Rouge	300,00 €
Festi'VieCaix	3,600,00€
Partenaires du Santerre	200,00 €
Resto du Cœur	300,00 €
SARCOM	200,00 €
Téléthon	300,00 €
Tennis Club	100.00 €
TOTAL	5.800,00 €

Approbation du Procès-verbal du Conseil municipal

Le Conseil municipal adopte à l'unanimité cette délibération.

4 - Modification du Plan de Financement de la seconde tranche des travaux de l'église.

M. Le Maire : Afin de lancer les demandes de subventions au Conseil Régional des Hauts-de-France et au Conseil Départemental de la Somme : Propose d'annuler et de remplacer la com 2024-46 : Modification du plan de financement de la seconde tranche des travaux de restauration de l'Église.

Demande à valider le plan de financement prévisionnel du projet des travaux de restauration de l'élévation Est de la tour clocher, des gouttereaux Nord de la nef et Ouest du croisillon Nord de la couverture de la nef.

PLAN DE FINANCEMENT

Travaux de restauration de l'élévation Est de la tour-clocher, des gouttereaux Nord de la nef et Ouest du croisillon Nord, de la couverture de la nef.	
<u>DÉPENSES</u>	<u>Montant HT</u>
- Lot 1 : Tranche ferme, aléas et compléments 8 % inclus : - Échafaudages et maçonnerie .	109.996,92 €
- Lot 2 : Tranche ferme. aléas et compléments 8 % inclus - Couverture de la nef.	172.010,52 €
- Honoraires de maîtrise d'œuvre et diagnostics divers. Lot 1 et 2	33.840,89 €
- S/ Total HT	315.848,33 €
Lot 1 : Tranche optionnelle aléas et compléments 8%inclus : - Restauration du gouttereau Nord de la nef.	88.857,00 €
- Restauration du gouttereau Ouest du croisillon Nord.	41.182,02 €
- Honoraires de maîtrise d'œuvre et diagnostics divers.	15.604,68 €
- S/ Total HT	145.643,70 €
Lot 3 Travaux de remplacement des moteurs des cloches - Remplacement du moteur de tintement	1.407,18 €
- Remplacement du moteur de volée	2.227,90 €
- S/Total HT	3.635,08 €
- Total HT des Lots : 1, 2 et 3	465.127,11 €
- TVA 20 % total	93.025,42 €
- Total :TTC	558.152,53 €
RECETTES (Subventions)	Montant HT
DRAC 40%	186 050,84 €
Région Hauts-de France : soutien des Monuments Historiques 20 %	93 025,42 €
Conseil Départemental de la Somme: soutien des Monuments Historiques 20 %	93 025,42 €
Montant total :	372 101,68 €
RESTE A CHARGE POUR LA COMMUNE	
Montant HT	93 025,43 €
TVA 20 %	18 605,08 €
Montant total du projet communal TTC	111 630,51 €

Durée d'amortissement des travaux

<u>AMORTISSEMENT</u>	<u>DURÉE</u>
Il n'est pas prévu d'amortissement de travaux	0

Approbation du Procès-verbal du Conseil municipal

Le Conseil municipal adopte à l'unanimité cette délibération.

5 - Demande de subvention à la DRAC pour la seconde tranche de travaux de l'église

M.Le Maire : Suite à l'approbation du nouveau plan de financement pour la seconde tranche des travaux de restauration de l'église, d'autoriser la demande de subvention à la DRAC (Direction Régionale des Affaires Culturelles) pour un montant de 186.050,84 € représentant 40 % du coût HT .

Approbation du Procès-verbal du Conseil municipal

Le Conseil municipal adopte à l'unanimité cette délibération.

6 - Modification des demandes de subventions au Conseil Régional et au Conseil Départemental pour l'église.

M.Le Maire : Au vu de l'approbation de la modification du plan de financement de la deuxième tranche des travaux de restauration de l'Église et l'approbation de la demande de subvention auprès de la DRAC, propose à l'ensemble du Conseil municipal de délibérer sur la modification des montants de subventions demandées au Conseil Régional et au Conseil Départemental.

Les crédits nécessaires seront prévus au Budget 2025.

	Montants initiaux 2024	Montants modifiés 2025
Conseil Régional	202.673,54 €	93.025,42 €.
Conseil Départemental.	202.673,54 €	93.025,42 €

Approbation du Procès-verbal du Conseil municipal

Le Conseil municipal adopte à l'unanimité cette délibération.

7 - Convention Fondation du Patrimoine.

M.Le Maire : Souhaite solliciter la Fondation du Patrimoine pareillement à la première tranche de restauration des travaux de l'Église. Grâce à la validation de la convention, les fonds récoltés, non négligeable pourront diminuer les restes à charges pour la commune.

Le convention porte deux points :

Adhésion	200.00 €.
Frais de dossier	150,00 €

Approbation du Procès-verbal du Conseil municipal

Le Conseil municipal adopte à l'unanimité cette délibération.

8 - Budget Pâques.

M.Frédéric POTEZ : Propose un Budget à hauteur de 500,00 € concernant l'achat de chocolats pour les enfants du village.

Approbation du Procès-verbal du Conseil municipal

Le Conseil municipal adopte à l'unanimité cette délibération.

9 - Modification du plan de financement pour la création de l'espace ludique.

M.Le Maire : Informe que le Conseil municipal avait approuvé le projet de Création d'un Espace Ludique comprenant un accès PMR. Suite à la non attribution de subvention, le projet n'avait pu aboutir.

M. Le Maire : Souhaite à nouveau évoquer sur ce projet et reprendre les demandes de subventions en présentant un nouveau plan de financement suite au devis actualisé de la l'Entreprise RENOV'SPORT.

Projet 2023	Reste à charge pour la commune	Projet 2025	Reste à charge pour la commune
37.225,50 €	10.568,52 €	47.994,25 €	16.797,99 €

Il est proposé la validation du devis pour la création de l'Espace Ludique avec accès PMR à condition de l'octroi de l'ensemble des subventions demandées au Conseil Régional et du Conseil Départemental.

Approbation du Procès-verbal du Conseil municipal

Le Conseil municipal adopte à l'unanimité cette délibération.

10 - Demande de subvention à l'État et de la Région pour la création de l'espace ludique.

Plan de financement

Désignation : Dépenses	Montant HT
Aire de jeux pour enfants accès PMR	41.284,25 €
Mobilier	6.710,00 €
Montant total HT	47.994,25 €
TVA 20 %	9.598,85 €
Montant total TTC	57.593,10 €
Désignation : Recettes	
Conseil Régionale Hauts-de-France (Actes) : 25 %	11.998,56 €
Conseil Départemental de la Somme Fonds d'Appuis aux Communes 2025 : 40 %	19.197,70 €
Montant total HT	31.196,26 €
Montant reste à charge pour la commune HT	16.797,99 €
TVA : 20 %	3.359,60 €
Montant total à la charge de la commune TTC	20.157,59 €

Approbation du Procès-verbal du Conseil municipal

Envoyé en préfecture le 20/05/2025

Reçu en préfecture le 20/05/2025

Publié le

ID : 080-218001550-20250520-PV_6_MARS_2025-AU



Le Conseil municipal adopte à l'unanimité cette délibération.

Fin du Conseil municipal à 19H39.

Le secrétaire
Jean-Claude SACLEUX

Le Maire
Jean-Michel SAILLY

Envoyé en préfecture le 20/05/2025

Reçu en préfecture le 20/05/2025

Publié le



ID : 080-218001550-20250520-PV_6_MARS_2025-AU